



COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES - VIENNE
Présidence et Secrétariat et Trésorerie

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 31 JANVIER 2013

MAISON DU WATER-POLO – 17400 ST JEAN D'ANGELY

Présents : BALSAX Marie, BERTON Laurette, BOUCQUAERT Karl, CATELAIN Henrique, DELCROIX Alain, DIONNET Stéphane, HEQUET Jean-Philippe, LOIZEAU Yannick, MAROLEAU Vanessa, MEHEUX DRIANO Yann, PERSIGANT Jimmy, PRAT Caty, ROUGER Patrick, VEILLON Cécilia, VOL Francis

Absents excusés : FUZEAU Laurence FLEURUS Yvelise, GALAND Corine, GUILLOTEAU Jennifer, PRAT Madeleine, SEBIRE Bertrand – CANEZZA Laëtitia.

Invité présent : BARRIERE Philippe

Invité absent excusé : NOLOT David

Secrétaire de séance : PICHAUT Aurélie

Le Président, Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance à 19h50. Il remercie les membres de leur présence.

1) Approbation du compte rendu du comité directeur du 29/11/2012

Madeleine PRAT soulève l'absence de son intervention concernant sa participation en tant que déléguée régionale à l'AG de la FFN.

Le secrétaire général précise que le sujet ayant été abordé après clôture de la séance, ne peut donc être rapporté sur le compte rendu visé.

Le compte rendu ne soulevant aucune autre remarque particulière, est adopté à l'unanimité des voix.

2) Calendrier des réunions des commissions

Il est rappelé que les réunions de commissions doivent être centralisées soit sur Poitiers, Niort ou St Jean d'Angély.

Certaines commissions doivent encore préciser les horaires et les lieux, au secrétariat du comité.

3) Projet CNDS des commissions

La présentation du CNDS est fixée au 13 février 2013 à la DRJSCS, à Poitiers : le Président y assistera.



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



A ce jour, aucune demande concrète de la part des commissions n'a été remontée au secrétariat du comité. Leurs demandes doivent nous parvenir pour le 1^{er} mars 2013 au plus tard. Le dépôt de dossier complet étant fixé 12 mars 2013.

4) Préparation des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire

Les convocations ont été adressées à chaque club et membres du comité directeur, ainsi qu'aux institutionnels.

La liste des récompenses a été arrêtée le 23/01/13. La commission water-polo souhaite y ajouter, des récompenses pour Aurore Sacre (NCA) et Hervé Cohat (ancien poloïste des Canards Rochelais)

Le rapport d'activité 2011-2012 est consultable sur le site régional. (dossier/administratif). Seul, le rapport du Water-polo n'est pas intégré en raison d'une transmission tardive (envoi du 30/01 au lieu du 23/01). Cependant, celui-ci est intégré sur la version « papier » qui sera remise aux institutionnels.

Le rapport financier sera remis à chacun, le jour des AG. Il fait apparaître un excédent de 63000 €, expliqué par une enveloppe ERFAN et une enveloppe Water-polo avec des opérations en cours. Il est rappelé que désormais l'exercice est effectué en année civile. Le président précise que 3 entités sont dorénavant définies : Comité régional, ERFAN et Water-polo IRSO.

Lors des AG, le secrétaire général préconisera aux clubs de constituer leur Bureau pour une olympiade sportive, au même titre que le Comité Régional.

5) Frais des Conseillers Techniques Sportifs

Suite à la réunion du Bureau du 4 décembre 2012, une note relative aux divers frais a été adressée aux 2 CTS, au titre de l'ERFAN, et une autre au titre du Comité Régional.

Ces notes sont présentées aux membres du comité directeur et ne soulèvent aucune objection ; il est demandé l'adoption de celles-ci : adoptées à l'unanimité des voix.

6) Plan de développement régional

Le Président, (suite à ses réflexions personnelles) présente un document de travail sur le plan de développement régional 2012-2016, pouvant servir de support pour le CNDS régional et départemental.

Il demande à chacun d'apporter leurs idées personnelles pour construire un projet partagé avant le 15 février 2013. (*document en annexe « Plan développement régional – olympiade 2012-2016 »*)

7) Questions diverses

a) *Convention de mise à disposition et mise à disposition du matériel* (chronométrage, vidéoprojecteur)

Un document type a été élaboré. (*voir document annexe « Convention de mise à disposition »*)

b) *Question de Madeleine PRAT*

« L'appellation « secrétaire administrative » ne peut être appliquée à Aurélie, car le comité a licencié pour motif économique l'ancienne salariée titulaire de ce titre ; à moins que cela ait été modifié. »

Réponse du Secrétaire général : « tout salarié licencié pour motif économique dispose d'une durée de 12 mois, à compter du jour de la fin du préavis exécuté ou non, pour faire valoir sa priorité à la réembauche. De même, l'employeur est tenu de ne pas réembaucher un salarié pour la même fonction, pendant 12 mois. » Ce qui fut le cas. A ce jour, cela fait 4 ans et demi qu'Aurélie est salariée au poste de « secrétaire » et rien ne s'oppose à ajouter le terme « administrative ». Ce changement d'appellation est en cours.



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



En retour le Secrétaire Général demande à Madeleine Prat de lui fournir le registre unique du personnel, ainsi que le planning des congés (**documents obligatoires selon la législation du travail, à partir d'un salarié**).

D'autre part, il lui demande de fournir les contrats des précédents salariés et leurs dossiers de licenciements. Ces documents n'étant pas disponibles au siège social du comité régional.

Le secrétaire général fait remarquer que, depuis 2 ans, à la lecture des compte rendus de comité directeur, il n'y a pas un moment où Madeleine Prat porte questions sur l'activité, le rôle d'Aurélié.

Ces remarques peuvent être assimilées à du « harcèlement moral » et demande à ce que tout cela cesse. La secrétaire administrative est sous l'autorité du Président et du Secrétaire Général.

c) Blog ERFAN

Il est précisé que le blog ERFAN ne constitue pas un support officiel d'informations pour le secrétariat du comité et de l'ERFAN, rappelant que le seul moyen officiel est le site régional.

Le blog est un support d'information uniquement pour les candidats en formation et leurs intervenants.

d) « Formation ERFAN »

Devant l'urgence, Xavier Mourier, a été sollicité le 25 janvier 2013 pour assurer la continuité des actions de formations jusqu'au mois de mai inclus.

e) Officiels

Cécilia Veillon a été désignée par la FFN, comme juge arbitre 2 pour la Coupe de France des Régions de Toulouse les 9, 10 et 11 mai 2013.

f) Convention partenariat CREPS / Comité régional - ERFAN

Le président présente le rapport de David Nolot missionné sur ce dossier. (voir document annexe « Partenariat CREPS/Comité »).

Il est demandé à David Nolot d'éclaircir la budgétisation afin de connaître le coût réel pour le comité (loyer) et la durée.

Le Président informe les membres des recherches en termes d'achat d'un local administratif ; ce projet avait été déjà adopté par le comité directeur, il y a 2 ans. Cependant, il réitère cette demande : doit-on chercher à investir dans un local ? A l'unanimité des voix, la demande est acceptée.

g) Organisme disciplinaire

Jean-Philippe Hequet demande où en est la commission disciplinaire suite à l'incident des Interclubs du 11/11/12 à Poitiers.

Alain Delcroix, président de cette commission, informe les membres que l'instance disciplinaire se réunira le 21 février 2013 à 20h00 ; tous les courriers ont été adressés aux intéressés.

h) AG de la FFN

L'Assemblée générale de la FFN se tiendra à Nancy, le 22 avril 2013.

I) Water-polo IRSO. (Rappel)



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



L'administration du Water-polo/IRSO (Courriers, traitement des factures) est assurée par le secrétariat du Comité Régional. La trésorière procédant aux divers règlements après réceptions des documents complets et vérifiés par Mme Aurélie Pichaut, secrétaire administrative. Les documents directement envoyés par un tiers à la trésorière ne seront pas traités et retournés à l'expéditeur.

A 22 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée.

Jimmy PERSIGANT- Président



Karl BOUCQUAERT – Secrétaire Général

